



## HONORAIRES PORTANT SUR LES IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION

### TRANSACTION

Tarifs maximum des prestations en date du 01/01/2025  
Honoraires à la charge acquéreur

MONTANT DE LA VENTE	MONTANT DE LA COMMISSION
Inférieur à 150 000.00 €.....	8 000.00 € TTC
De 150 001.00 € à 300 000.00 €.....	6 % TTC
De 300 001.00 € à 500 000.00 €.....	5 % TTC
Au-dessus de 500 000 €.....	4 % TTC

A noter et exceptions :

- délégation de mandat : les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant le mandat
- mandants professionnels (promoteurs, constructeurs, SCI...) : le montant des honoraires d'agence est fixé par ces derniers et seront charge vendeur.

### VENTE FONDS DE COMMERCE

Inférieur à 10 000 € HT.....	5 000.00 € HT
De 10 001 € à 300 000 € HT.....	12 % HT
A partir de 300 001 € HT.....	10 % HT

**L'agence ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.**

## TARIFS GESTION LOCATIVE

### HONORAIRES DE GESTION (sur le quittancement)

Tarifs maximum en date du 20/05/2022

Taux de TVA applicable en vigueur 20%

**Pack éco\***  
6 % TTC

**Pack standard\***  
8 % TTC

**Pack sécurité\***  
11 % TTC GLI Incluse

### HONORAIRES DE LOCATION :

**Locaux d'habitation** : à la charge exclusive du bailleur, à l'exception de quatre prestations calculées selon la surface habitable dudit bien.

Décomposé comme suit : selon le décret 2014-890 du 1/08/2014 :

Honoraires d'entremise et négociation à la charge exclusive du bailleur : **LIBRE**

Soit 100€ TTC jusqu'à 70M<sup>2</sup>- 150€ TTC jusqu'à 100M<sup>2</sup>- 200€ TTC au-delà.

Honoraire de visite constitution de dossier, rédaction de bail : **10€ TTC/M<sup>2</sup>** pour les studios et les T2 - **6€ TTC/M<sup>2</sup>** à partir des T3 - à la charge du bailleur et du locataire.

Honoraires de réalisation d'état des lieux : **3€ TTC/M<sup>2</sup>** à la charge du bailleur et du locataire.

*\* voir conditions générales en agence*

*\* Pour tout bien acheté par l'intermédiaire de l'agence, le pack standard de gestion sera à 7% TTC au lieu de 8% TTC*

*\* Pour tout propriétaire ayant plus de trois lots en gestion au sein de l'agence, une étude spécifique sera réalisée*

Locaux commerciaux, professionnels et secteur libre : 10 % du loyer annuel hors taxes à la charge exclusive du locataire

Stationnement (parking, box et garage) : 15 % du loyer annuel hors charges à la charge exclusive du locataire

### BROUSTAUT IMMOBILIER

13 cours de Verdun – 33470 GUJAN MESTRAS

Tél. 05 56 66 66 22 SAS au capital de 7622.45€ - RCS bordeaux 88 B 1268 – SIRET 34769782300016

Carte professionnelle N° CPI 3301 2018 000 026 422 – CCI Bordeaux-Gironde – Garanties Financières QBE France 230 000 € pour la gestion immobilière  
[agence@broustautimmobilier.com](mailto:agence@broustautimmobilier.com)